

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Date de la convocation : 11 juin 2013



N° 13.06.17.14

L'an deux mille treize et le dix-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, M. FÉVRIER, M. SAVY.

PROCURATIONS : Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ

ABSENTS : M. PAUL, Mlle VAN ELST, Mme BOULANGÉ

Commune de JUVIGNAC – Budget Principal et Budgets annexes -AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Rapporteur : M. Ousset

Il est rappelé au Conseil municipal que :

- Le compte administratif 2012 du Budget annexe « Le Petit Prince » met en évidence un déficit de fonctionnement de 776 313.06 €
- Le compte administratif 2012 du Budget annexe « Médiathèque Th. Monod » met en évidence un excédent de fonctionnement de 66 017.66 €
- Le compte administratif de la commune (budget principal) met en évidence un excédent de fonctionnement de 1 827 577.06 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 117 281.66 €

- Le compte administratif 2012 du Budget annexe « Le Petit Prince » met en évidence un déficit d'investissement de 340 013.45 €
- Le compte administratif 2012 du Budget annexe « Médiathèque Th. Monod » met en évidence un déficit d'investissement de 644 504.45 €
- Le compte administratif de la commune (budget principal) met en évidence un excédent d'investissement de 558 102.04 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de 426 415.86 €

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2012 supprimant les budgets annexes sus-repris, il est proposé au conseil municipal :

- D'affecter 426 415.86 € à l'équilibre d'investissement du budget principal,
- D'affecter le solde soit 690 865.80 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le ...24...06...2013
et publication le ...27...06...2013